



DU PERSONNEL — AU SERVICE — DES ENTREPRISES



LES MISSIONS DE PAR'TEMPS

Proposer du personnel
qualifié et compétent

Créer de l'**emploi durable**
pour un salarié

SALARIÉ À TEMPS PARTAGÉ

LES AVANTAGES



Je décroche un emploi stable
à temps choisi



Je multiplie mes expériences
grâce au temps partagé



Je profite de formations
Et gagne ainsi en compétences

LES EXPÉRIENCES DE NOS SALARIÉS

**Stéphanie, vendeuse en
Boulangerie Pâtisserie**
en CDI chez PAR'TEMPS :

2 jours par semaine en vente dans une boulangerie locale et 3 jours par semaine en vente et aide à la fabrication chez un autre artisan boulanger.

**David, Métreur-dessinateur
en bâtiment**
en CDI chez PAR'TEMPS :

Les matins dans une entreprise de peinture et les après-midis chez un artisan maçon en dessin, métré, supervision de chantiers.



**Vincent,
plombier-chauffagiste**
en CDI chez PAR'TEMPS

3 entreprises adhérentes se partagent ses savoirs faire (au mois, au trimestre...) et quand il y a besoin d'une formation (CACES, habilitations...) c'est PARTEMPS qui gère !

Emilie, Webmaster
en CDI chez PAR'TEMPS

Une quinzaine d'entreprises font appel à ses services pour animer leur site internet, leurs réseaux sociaux, quelques heures par mois.

1 SEUL EMPLOYEUR

SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

RÉMUNÉRATION CONSTANTE

TEMPS DE TRAVAIL CHOISI

ACCÈS À LA FORMATION

1 SEUL CONTRAT DE TRAVAIL

UNE SOLUTION SOUPLE POUR LES ENTREPRISES



J'optimise mon temps
en disposant de compétences en administratif, vente, production. Par'Temps me permet de me recentrer sur mon rôle de chef d'entreprise.



Je confie mes recrutements
Par'Temps s'occupe de trouver la personne compétente pour le temps de travail nécessaire et la durée de contrat judicieuse à mon équilibre professionnel.



Je délègue la gestion du personnel
plus de préoccupation administrative, Par'Temps s'en occupe pour moi. Adieu les soucis place au développement.

PAR'TEMPS, OUI MAIS COMMENT ?



#RECRUTEMENT

#INTEGRATION

#ACCOMPAGNEMENT

#FIDELISATION

Salaire brut et charges



Responsabilité sociale et juridique



Absences et congés



Gestion administrative de la personne



CHERCHEURS D'EMPLOI
CHEFS D'ENTREPRISE
REJOIGNEZ NOUS

JE SUIS CHERCHEUR D'EMPLOI,

DEVENIR SALARIÉ



1
Je me connecte
sur Par'Temps



2
Je dépose mon
CV en ligne



3
Je décroche un
entretien chez Par'Temps



4
Je deviens salarié
de Par'Temps

JE SUIS CHEF D'ENTREPRISE,

DEVENIR ADHÉRENT



1
Je contacte
Par'Temps



2
Je rencontre
un membre
du groupement



3
Nous définissons
ensemble mes
critères de sélection



4
Je rencontre
des candidats
pré-sélectionnés

CONTACTEZ NOUS

Par'Temps Sarthe >



06 47 37 67 73



emploi@partemps.fr



www.partemps.fr

Par'Temps Vendée >



07 72 13 91 42



emploi85@partemps.fr



www.partemps85.fr

Adresse du siège : Par'Temps - La Maison du Temps Partagé - 44 Rue Albert Einstein - 72 000 LE MANS
Adresse de l'antenne en Vendée : Par'Temps - 35 Rue Sarah Bernhardt - 85 000 LA ROCHE SUR YON

Retrouvez nous sur

PARTEMPS est une association loi 1901, à but non lucratif créée en 2000